



# DOSSIER DE PRESSE

---

RENTREE SCOLAIRE 2011-2012

---

Mardi 6 septembre 2011 – Collège de Chénérailles

## 5% du budget 2011

Au budget primitif 2011, les dépenses d'enseignement (hors frais de transport) s'établissaient à 11 M€ (investissement + fonctionnement), soit 5 % du budget global.

Ces crédits sont répartis entre le Pôle Aménagement et Transports (travaux dans les bâtiments), la Direction des Ressources Humaines (personnels non enseignants des collèges), la Direction de l'Informatique et des Systèmes de Communication et le Pôle Education Culture et Sport, qui développe différentes actions d'éducation pour lesquelles il gère environ un quart des crédits.

### L'équipement des collèges

En 2011, les crédits d'investissement matériel et mobilier, jusqu'alors octroyés sous forme de subventions individuelles à chaque collège, ont été globalisés et gérés sous la forme d'un marché départemental. À cet effet, un groupe de travail composé de principaux, de gestionnaires et d'agents de la Direction de l'Education du Conseil Général, a organisé ce marché, en s'appuyant sur un recensement préalable des besoins et la définition de priorités communes aux établissements. Le Département consacre une enveloppe globale de 115.000€ à ces acquisitions, qui concernent le mobilier scolaire et administratif, mais aussi les équipements de restauration à renouveler. En complément, un marché départemental pour l'acquisition d'armoires ventilées réservées au stockage des produits chimiques a permis de réunir 10 collèges volontaires.

### Le fonctionnement des collèges

Une somme d'un peu moins de 1,5 M€ a été répartie entre les 18 collèges pour régler leurs dépenses de fonctionnement courant (chauffage, électricité, gaz, contrats d'entretien, déchets ménagers, dépenses administratives, etc.). A cette enveloppe annuelle s'ajoute une dotation spécifique pour l'Education Physique et Sportive qui se monte à 38.548 €, également partagée entre les 18 collèges. Elle est destinée à financer les équipements sportifs et leur maintenance, ainsi que les équipements sportifs vestimentaires.

En cours d'année des crédits complémentaires sont disponibles sur demande motivée des établissements pour financer des matériels et fournitures dédiés à la réfection de salles de cours ou, dans des situations d'urgences, liées à des sinistres.

### Les interventions du service Restauration

Aide à l'introduction régulière de produits locaux et bio : dans la continuité du Plan de Relance 2009, une enveloppe de 8.000 € a été mobilisée afin de continuer à inciter les collèges à s'approvisionner en produits locaux et bio. Cette enveloppe a été répartie entre 6 collèges volontaires (Bourganeuf, Châtelus-Malvaleix, Crocq, Dun-le-Palestel, Martin Nadaud Guéret et Saint-Vaury) afin de financer le surcoût éventuel.

FDSH : le fonds départemental des services d'hébergement est destiné à financer l'entretien, la réparation et le remplacement du matériel affecté aux services de restauration et d'hébergement des collèges. Pour information, 8.620 € avaient été utilisés en 2010.

Autocontrôles sanitaires : depuis janvier 2010, la Direction de l'Education du Conseil Général assume directement les frais des autocontrôles organisés dans les restaurants scolaires par le Laboratoire départemental d'Analyses. Une convention cadre a permis d'harmoniser les fréquences des prélèvements pour l'ensemble des collèges, avec une surveillance accrue pour les restaurants soumis à l'agrément européen de cuisine centrale (Boussac, Bourganeuf, Chambon-sur-Voueize et Dun-le-Palestel).

## Les actions en faveur des collégiens

Bourses départementales du second degré : le Conseil Général alloue chaque année des bourses départementales destinées aux familles modestes, afin de les aider à régler les frais de pension ou demi-pension restant à leur charge après déduction des bourses nationales : au cours de l'année scolaire 2010/2011, ce sont 1.234 bourses qui ont été accordées pour un montant de 128.926 €.

Collège au cinéma : le Conseil général prend en charge les frais de transport et de billetterie des élèves qui se rendent au cinéma dans le cadre de leur parcours scolaire, dans la limite d'un film par élève et par trimestre. Au titre de l'année scolaire 2010/2011, près de 6.764 entrées ont été financées pour un coût total de 16.910 € de frais de billetterie. Une subvention de 7.100 € a également été versée à l'UFOLIM du Limousin qui assure la coordination de cette opération.

Collège au théâtre : s'agissant des scènes théâtrales creusoises, le Conseil Général prend en charge les frais de billetterie à hauteur de 3,10 € par élève et les frais de transport. Au titre de l'année scolaire 2010/2011, 2.001 entrées ont été financées à hauteur de 6.547 €, pour des spectacles proposées par la Scène nationale d'Aubusson, La Fabrique à Guéret et le Centre culturel Yves Furet à La Souterraine. Les déplacements à la Scène Nationale concernent également l'ensemble des élèves du Réseau de Réussite Scolaire de Bourgneuf.

Collège au musée devient Collège au patrimoine : le Département assure la gratuité des entrées au Musée de la Tapisserie et au Musée d'Art et d'Archéologie de Guéret. Pour redynamiser ce dispositif peu sollicité par les collèges, la rentrée 2011 propose un panel plus large de sites départementaux sous la nouvelle appellation « Collège au patrimoine » avec, en plus des deux musées précités : Scénovision de Bénévent, Musée de la Mine de Bosmoreau, Musée de l'Electrification de Bourgneuf, Ecomusée Tuilerie de Pouligny, Ecomusée de la Pelleterie de Crocq, Eglise fortifiée de Glénic, Réserve Naturelle de l'Etang des Landes, Maison Martin Nadaud de Soubrebost, Cirque Valdi de La Souterraine, Jardins et vergers terrasses de Saint-Georges-Nigremont, Sentier d'interprétation des Pierres Fades de Saint-Marc-à-Loubaud, Maison du Geste et de l'Outil de Saint-Michel-de-Veisse, Centre international d'Art et du Paysage de Vassivière.

Dictionnaires pour les élèves de 6<sup>ème</sup> : cette année encore, tous les collèges ont reçu, fin août, un certain nombre de dictionnaires « Le Robert collège » qui seront remis dès la rentrée à tous les élèves de 6<sup>ème</sup>. Cette aide existe depuis 2007. La commande porte sur 1.310 ouvrages, pour un montant total de 22.125 €.

Aides aux voyages scolaires et séjours à l'étranger : cette aide forfaitaire est de 5,30 € par élève et par jour. En 2010, 970 élèves en ont profité, ce qui représentait une participation du Conseil Général de 33.072 €. Au printemps dernier, à la demande de certains établissements, cette aide a été étendue aux séjours de 4 jours (il fallait jusqu'alors une durée de séjour au moins égale à 5 jours).

## Les actions en faveur des écoliers

Allocation cantine : cette allocation est destinée à favoriser la fréquentation des cantines des écoles creusoises en venant en aide aux enfants des familles les plus défavorisées. Le montant de l'allocation dépend du quotient familial. Cette aide versée aux gestionnaires de cantines est déduite des sommes facturées aux familles. Au cours de l'année scolaire 2009/2010, 1.106 allocations ont été allouées pour un montant de 64.500 €.

Classes de découverte : cette aide forfaitaire est de 5,30 € par élève et par jour, versée aux établissements pour les séjours à l'étranger d'une durée au moins égale à 5 jours ; les séjours en Creuse sont subventionnés à hauteur de 2,50 € par élève et par jour. En 2010, 450 écoliers en ont profité, ce qui représentait une participation du Conseil Général de 14.018,50 €.

## Les actions en faveur des étudiants

Les prêts d'honneur étudiants : ils permettent aux étudiants de l'enseignement supérieur de financer leurs études effectuées dans un pays membre de la Communauté Européenne, à l'exclusion de toute formation professionnelle ou continue. D'un montant maximum de 1.700€, ils sont attribués sous conditions de ressources en fonction du coût résiduel des études. En 2010/2011, 8 étudiants en ont bénéficié, pour un montant total de 16.000 €.

Les bourses à la mobilité européenne et à la mobilité internationale : elles sont allouées aux étudiants (moins de 30 ans, parents domiciliés en Creuse) pour financer leurs stages ou séjours effectués en Europe pendant plus de 3 mois, dans le cadre d'un programme communautaire SOCRATES ou LEONARDO. Le montant de la bourse, allouée sans condition de ressources, s'élève à 110€ par mois de séjour dans la limite de 1.100 € par étudiant, pour l'Europe ; à 360€, quel que soit le lieu ou la durée du séjour, pour l'international. En 2010, 19 dossiers ont été acceptés, pour un montant total de 11.600€.

Subvention pour l'IUP d'Ahun : une somme de 54.000 € a été attribuée au lycée agricole d'Ahun pour le fonctionnement du pôle d'enseignement supérieur. L'établissement reçoit également 7.151 € au titre des bourses de stage attribuées aux étudiants de section BTS.

Subvention pour l'IUFM de Guéret : une somme de 26.500 € a été attribuée pour financer le fonctionnement de la structure, la poursuite de l'équipement informatique et la formation des enseignants stagiaires (module européen et stages en Angleterre).

## Des aides au sport scolaire

### Les sections sportives des collèges

Dans le cadre de sa politique sportive, le Conseil Général a souhaité soutenir « les structures de formation au sein desquelles les jeunes talents peuvent concilier la pratique régulière de leurs activités et la poursuite de leurs études ». Depuis la rentrée scolaire 2009-2010, cinq sections sportives sont en fonctionnement au sein des collèges du département :

- collège Marouzeau de Guéret (football) depuis 2003,
- collège Marouzeau de Guéret (VTT) depuis 2006,
- collège de St Vaury (basket-ball) depuis 2007,
- collège de La Souterraine (handball) depuis 2008,
- collège Nadaud de Guéret (natation) depuis 2009.

A l'occasion de la rentrée scolaire 2011-2012, une sixième section sera ouverte au collège d'Aubusson pour la pratique du basket-ball.

Le Conseil général participe à la prise en charge des frais de transports de ces structures. Ces sections sportives font l'objet d'un conventionnement triennal multipartite avec l'Etat (DDCSPP), les communes (mise à disposition des installations sportives), le mouvement sportif (ligue, comité départemental et club), les médecins référents et les collèges.

### L'UNSS (union nationale du sport scolaire)

Le Conseil général participe aux frais :

- de fonctionnement du comité départemental UNSS (sport scolaire dans le secondaire) : 2.000 € en 2011 ;
- de déplacements des associations sportives des collèges affiliées à l'UNSS au sein des établissements : 10.700 € en 2011 ;
- d'organisation des championnats de France se déroulant en Creuse (5 000 € pour le championnat de France de rugby catégorie cadet à Guéret en 2010).

### Plan Piscines et équipements sportifs

L'Assemblée plénière du Conseil Général du 29 juin 2009 a validé les conditions permettant l'accès aux piscines pour tous les élèves de 6<sup>ème</sup> des collèges creusois (pour 12 séances). Les frais de transport et d'entrée (locations des bassins auprès des collectivités concernées) sont intégralement pris en charge par la collectivité depuis le 1er septembre 2009.

Tous les collèges creusois devraient bénéficier de ce dispositif pour la rentrée scolaire 2011-2012. Pour rappel, près de 40% des collèges ne pouvaient bénéficier auparavant d'un accès à l'enseignement de la natation, faute de créneaux horaires disponibles ou en raison de coûts trop élevés.

D'autre part, les équipements sportifs utilisés par les collégiens qui sont en gestion par d'autres collectivités (communes, communautés de communes, syndicats de gestion) font l'objet d'une location depuis le 1er janvier 2010 afin de participer aux frais de fonctionnement de ces installations.

# Transports scolaires

## Un budget de plus de 8 M€

Le Conseil Général, seule autorité organisatrice des transports sur le territoire départemental, assure l'organisation, la gestion et le financement des transports sur la Creuse. Cela inclut les transports de voyageurs, les transports scolaires et le transport des élèves et étudiants handicapés. 8,5 M€ ont été votés au budget 2010, dont :

- 7 M€ pour les circuits scolaires, concernant 7.500 élèves des écoles, collèges et lycées ; le Département finance ainsi 85% de la dépense totale des familles ;
- 300.000 € pour le transport des élèves handicapés, concernant 66 élèves pour lesquels la prise en charge financière est de 100%.

Pour accomplir sa mission en matière de transports scolaires, le Conseil Général s'appuie sur un réseau de 103 organisateurs secondaires (communes, communautés de communes, syndicats). Au total, il gère 450 circuits scolaires à travers tout le département, alimentés par une flotte de 300 véhicules parcourant environ 28.000 km par jour.

## Sécurité dans les transports scolaires

Dans le cadre de l'opération de sensibilisation à la sécurité routière, une campagne annuelle a été lancée afin de permettre une sensibilisation de tous les élèves des classes de 6<sup>ème</sup> aux risques liés au transport scolaire (cours théorique avec vidéo projection et exercices d'évacuation des cars chronométrés). Le département intervient également dans les écoles primaires sur demande des maires et directeurs d'écoles. L'an dernier, les élèves concernés se sont vu remettre des gilets fluo (pour assurer leur sécurité aux points d'arrêt), pour un coût total de 5.500 €.

Concernant l'équipement des points d'arrêts, le Conseil Général poursuit son programme d'implantation des abribus sur le territoire départemental pour un coût annuel de 60 000 €. En matière de sécurité des élèves transportés il faut noter que la totalité du parc d'autocars est équipée de ceintures de sécurité depuis la rentrée de septembre 2009.

# Travaux dans les collèges

## Gros plan sur Chénérailles

En 2009 le Conseil Général a terminé la rénovation des menuiseries qui s'était déroulée en 2 tranches, pour un montant total de 84.862,18 € TTC. Parallèlement le ravalement des façades a été réalisé en 2009 et 2010, pour un montant total de 52.364,30 € TTC.

Durant l'été 2011, d'autres travaux d'amélioration ont été effectués avec une enveloppe de 15.000 € : amélioration de l'éclairage du hall, réfection des marches et escalier pour l'accès aux logements, mise aux normes des trous de lumière. Sur l'atelier de technologie, une 1<sup>ère</sup> intervention a été réalisée en juillet pour la réfection de la couverture (16.650 €). Puis il a été procédé à la réfection de l'installation électrique (8.955 €).

Pour la réalisation de la cuisine, l'assemblée départementale a voté une autorisation de programme de 650.000 €. Actuellement le bureau d'études BEG-ESOP, associé au cabinet Gérald de Limoges, travaille sur cette maîtrise d'œuvre ; le permis de construire a été déposé le 9 août, le dossier de consultation des entreprises sera lancé fin 2011, pour une réalisation de travaux en juin 2012.

Ces travaux concernent le réaménagement total de la cuisine aux normes actuelles en différenciant le propre du sale et le chaud du froid. La durée de réalisation de l'ensemble de cette opération lourde est évaluée à 8 mois. Pour la réalisation de ces travaux, une cuisine provisoire sera installée dans la cour de récréation et la création d'un ascenseur permettra de faciliter le service de restauration, qui est maintenu au 1<sup>er</sup> étage, tout en répondant aux normes d'accessibilité pour les handicapés. La réalisation de cet ascenseur ne pourra débuter que sur la période d'été 2012 ; en effet, la gêne occasionnée par le percement des trémies serait trop importante pour les collégiens.

## Autres travaux

Cette année, il n'y a pas eu de chantier de très grande envergure durant l'été mais des opérations parfois coûteuses et toujours liées, en tout cas, à la sécurité et au confort des élèves et des équipes pédagogiques. Elles précèdent quelques chantiers plus importants qui démarreront dans le courant de l'année scolaire, à Chénérailles, Felletin et Saint-Vaury.

Bonnat : la dernière tranche de remplacement des menuiseries (83.000€) et des travaux d'amélioration et de mise aux normes de la cuisine (25.000 €) ont été réalisés.

Bourganeuf : pour un montant de 68.500€, une troisième tranche de réfection des menuiseries extérieures sera réalisée d'ici la fin de l'année.

Châtelus-Malvaleix : le projet de construction d'un préau en toile modulaire devrait aboutir dans le courant de l'année scolaire, pour un montant total de 95.000€.

Crocq : une opération de remplacement des menuiseries extérieures sera réalisée dans le courant du second semestre 2011, pour un montant de 55.000€.

Felletin : 400.000€ ont été budgétisés pour procéder à la rénovation de la cuisine et d'une extension du bâtiment. Repoussés en 2012 pour les mêmes raisons que ceux de Chénérailles, ces travaux pourraient démarrer au printemps si les consultations des entreprises sont fructueuses.

Guéret Marouzeau : la réfection des sanitaires (41.000€) a été réalisée dans le courant de l'année scolaire dernière. Le logement du principal et du principal adjoint (25.000€) ont également été refaits durant l'été.

Saint-Vaury : l'extension et la mise aux normes de la cuisine (175.000€) ont été réalisées durant l'été et livrées à la rentrée. Le chantier de restructuration de la salle d'activité sportive (495.000€) pourrait démarrer au printemps 2012, si les consultations des entreprises sont fructueuses.

# Nouvelles technologies

## Informatisation des collèges

Plusieurs actions sont venues compléter le programme en cours de renouvellement du parc d'ordinateurs acquis lors des premières années du plan d'informatisation des collèges notamment :

- la poursuite du câblage systématique des salles de classe (2 prises au minimum) ;
- le renouvellement dans sa globalité du parc des ordinateurs administratifs (140 postes au total) et le déploiement des logiciels spécifiques de gestion en partenariat avec les services du Rectorat. Par ailleurs, les ordinateurs remplacés ont été reconditionnés puis redéployés dans les salles de classe ;
- le remplacement des onduleurs, qui permettent de sécuriser électriquement tous les locaux techniques et protègent les équipements réseaux et les serveurs installés dans les établissements ;
- en matière de téléphonie, le lancement du déploiement d'une nouvelle génération d'autocommutateurs utilisant la technique de la voix sur IP, avec une première au collège Martin Nadaud et plusieurs opérations visant à améliorer le confort ou la sécurité des utilisateurs.

Fin 2010, le parc de machines déployées et maintenues par le Département dans les collèges s'élevait à 1.000 unités (tous secteurs confondus).

Depuis cette année, tous les collèges sont également équipés d'au moins un TNI (tableau numérique interactif) et le marché de généralisation passé en 2010 devrait permettre d'atteindre, d'ici un an, 2 à 3 tableaux par site. En partenariat avec l'IUFM et les formations de proximité, c'est un peu plus de 40 enseignants qui ont déjà été formés à leur utilisation, notamment dans le cadre de sessions par discipline.

## ENT, c'est parti

Début 2009, le Département s'associait aux autres collectivités du Limousin (Région et Départements) pour répondre à la proposition de l'Éducation Nationale de réaliser d'ici la fin du premier semestre une étude de faisabilité pour le déploiement coordonné de l'ENT (environnement numérique de travail). Cet équipement doit permettre de mettre en relation de manière sécurisée les familles, les collégiens, les enseignants, les services administratifs des établissements et la collectivité. A l'issue du déploiement dans l'ensemble des collèges, il devrait concerner plus de 10.000 usagers sur le département.

Les différentes fonctions qui seront progressivement déployées dans le cadre de l'ENT sont : la gestion de la vie scolaire avec les cahiers de textes, le suivi des notes et des absences, l'orientation, puis à terme des ressources numériques en ligne. Ce panel de fonctionnalités se présente comme un groupe d'options à la carte pour chaque ENT : il appartient au chef d'établissement et à son équipe de choisir les applications à mettre en œuvre, en fonction de son projet d'établissement. L'accompagnement de l'équipe pédagogique et de direction est assuré grâce à des formations de proximité organisées par le CRDP dans les locaux de l'IUFM du site de Guéret.

Ces services seront accessibles par tous (élèves, enseignants, parents, familles...) depuis n'importe quel point informatique pouvant se connecter à Internet, et permettront aux élèves absents de pouvoir suivre l'avancée du travail en classe.

Le Conseil général a validé, lors de la session des 29 et 30 mars 2010, l'adhésion de la collectivité au groupement de commandes constitué avec le Conseil Régional du Limousin, pour l'acquisition d'un ENT destiné aux établissements creusois. Cette opération, prévue en 3 vagues réparties sur 2011 et 2012, intervient de façon complémentaire au précédent plan d'informatisation.

Le déploiement de l'ENT Limousin baptisé « Elie » a débuté en Creuse en mars 2011 avec deux sites pilotes : collèges Martin Nadaud de Guéret et Jean Zay de Chambon. Il se poursuivra dès la rentrée 2011 avec 7 établissements supplémentaires : Ahun, Aubusson, Bénévent, Chatelus, Crocq, Marouzeau de Guéret et Parsac.

Vous pouvez retrouver toute l'actualité d'Elie sur le site : <http://elie.limousin.fr/>.